

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

L'Assemblée Libérale

Plus de 800 personnes acclament les orateurs libéraux et la politique de Sir Wilfrid Laurier

Certes l'assemblée de dimanche dernier est une de celles qui fera époque dans les annales de l'Association Libérale, tant par les questions importantes qui y furent exposées et traitées que par la foule compacte et enthousiaste qui y assistait.

Sur proposition de M. T. D. Bouchard, député à l'Assemblée Législative M. l'échevin Ulric Jacques fut appelé à présider l'assemblée. Après avoir expliqué le but de l'assemblée M. le président annonça M. Alphonse Verville député de Maisonneuve.

C'est au milieu des acclamations de la foule que l'orateur s'avance sur l'estrade. Au cours de son brillant discours M. Verville s'appliqua surtout à démontrer que la politique d'urgence du gouvernement Borden était antipathique avec nos conditions économiques et prouva que ceux qui s'occupent de politique n'ont pas le droit de séparer cette question de la question et des conditions économiques dans le pays. S'appuyant sur des statistiques il démontra que depuis un an le coût de la vie avait augmenté de plus de 22 p.c. en notre pays tandis qu'à New-York en particulier il avait été au cours du mois de juillet dernier de 90 p.c. moins élevé qu'à Montréal.

Comme d'habitude c'est par une véritable ovation que M. L. J. Gauthier fut salué, et c'est avec une religieuse attention que la foule écouta le magistral exposé qu'il fit de la politique navale, s'appliquant à l'expliquer dans tous ses détails. Son discours, véritable pièce d'éloquence, souvent entrecoupé par les applaudissements nous a fait voir que la politique conservatrice était absurde dans son principe, dans sa présentation et dans son application.

M. Bouchard, qui fut le dernier orateur s'excusa vu l'heure déjà avancée de ne pouvoir être long et exposer dans tous leurs détails certaines lois que le gouvernement provincial avait adoptées à sa dernière session et qui regardaient d'une manière toute particulière le comté de Saint-Hyacinthe. Au milieu des applaudissements il expliqua la loi qui pourvoyait à l'abolition des taux de péages sur les ponts de Saint-Hyacinthe. Ses remarques concernant notre voirie municipale furent acceptées avec enthousiasme et tous fait prévoir que dès le printemps prochain notre ville se prévaudra des immenses avantages que lui offre la loi. En ce qui concerne la marine, M. Bouchard démontra que les conservateurs tory d'aujourd'hui étaient les descendants des torys de 1830 qui par tous les moyens essayèrent d'opprimer nos pères, qu'ils étaient aussi les descendants des Empire Loyalists des Etats-Unis venus dans Ontario lors de la guerre de l'indépendance.

Bref sous tous les rapports, cette assemblée fut couronnée d'un éclatant succès et elle démontre que l'idée libérale est plus vivace que jamais au sein de notre région.

M. A. VERVILLE

M. Alphonse Verville, député de Maisonneuve, fut le premier orateur. C'est au milieu d'une longue et chaleureuse ovation qu'il s'avance sur l'estrade. En débutant, M. Verville dit qu'il avait accepté l'aimable invitation de l'Association Libérale afin de prêter main forte aux députés de Saint-Hyacinthe, mais surtout afin d'avoir l'occasion de discuter avec la population de notre ville la grande question qui occupe actuellement toute la population du pays.

Pour tous ceux qui ont intérêt à surveiller les événements politiques, c'est-à-dire pour toute la population il est de la plus haute importance de bien comprendre qu'on ne doit pas et qu'on ne peut pas diviser ou séparer la question économique de la question politique.

Abordant de front la question de la marine l'orateur rappela dans tous ses détails le voyage des grands pèlerins politiques de l'an dernier. Leur retour dit-il fut signalé par le bruit des trompettes, l'agitation du drapeau et l'appel au loyalisme mais comme l'a lui-même dit un journaliste anglais M. Johnson : Le loyalisme est le dernier refuge des poltrons.

Le premier devoir d'un gouvernement c'est de prendre en considération l'état de la masse de sa popula-

tion et sur ce point M. Verville déclara qu'il ne croit en rien de bon, au point de vue économique du gouvernement actuel parce qu'il est la chose absolue des trusts et des monopoles dans le pays.

Si nous envisageons le côté économique de la question nous pouvons déclarer que le peuple canadien n'a pas fait son devoir en 1911 mais ce qui est consolant pour nous, c'est que nous aurons peut-être avant longtemps l'avantage de consulter de nouveau le peuple. En se basant toujours sur le côté économique je dis qu'aucun législateur n'a le droit de prendre l'argent du peuple pour l'envoyer à l'étranger de sorte que ni le gouvernement Borden ni aucun autre n'est autorisé à prendre aucune somme dans le trésor public pour en faire un cadeau à l'Angleterre ou à qui que ce soit— nous tous députés que nous soyons conservateurs ou que nous soyons libéraux nous avons reçu notre mandat que pour administrer au meilleur de notre connaissance les deniers du peuple. Mais personne pas même M. Borden n'a reçu de ses électeurs l'autorisation de donner ce qui lui appartient.

Voilà ajoute l'orateur une des principales raisons pour laquelle je suis en faveur de la création d'une marine Canadienne et contre la contribution

d'urgence—Je suis encore pour la politique Laurier parce que cette politique consiste à établir une protection chez nous tandis que la politique tory consiste à offrir de la protection aux étrangers.

En émitant sa politique, non content de nous demander de donner \$35,000,000, M. Borden a jeté l'insulte à la face du peuple canadien en disant que nous étions inhabiles à construire nos vaisseaux. Par ces paroles il nous a fait voir aux yeux du monde entier comme un peuple arriéré ne possédant aucune aptitude en construction maritime.

Dans une superbe envolée l'orateur démontra qu'il n'était pas un seul pays possédant de plus grand avantages que le nôtre pour la construction de navires, car nos ouvriers sont aussi compétants que ceux des autres pays et parce qu'ensuite nous fournissons quatre vingt dix pour cent du nickel qui entre dans les armements du monde entier.

En terminant l'orateur demanda pourquoi le gouvernement qui a tant d'argent et qui prétend tant s'occuper des masses populaires ne songe-t-il pas plutôt que de donner \$35,000,000 à l'Angleterre de créer un fonds de pension pour les vieux ce qui ne lui coûterait qu'une dizaine de millions de piastres par année. Pourquoi au lieu de songer à donner ce cadeau aux anglais n'établit-il, pas une retraite pour les vieux et les orphelins, car si aujourd'hui nous consultons les archives des tribunaux des jeunes délinquants, nous constatons que 90 p.c. de ceux qui y sont traduits le doivent au manque de surveillance des mères qui ne pouvant pourvoir à leur éducation, obligés qu'elles sont d'aller gagner le pain de la famille dans les ateliers, laissent durant ce temps leurs enfants pour ainsi dire dans le chemin.

Traitant ensuite de la réciprocité M. Verville pour en démontrer les avantages cita des statistiques établissant que depuis un an le coût de la vie était augmenté de 22 p.c. qu'à New York au cours du mois de juillet dernier il était de 90 p.c. moindre qu'à Montréal et qu'en décembre de 110 p.c. Pour ne citer qu'un exemple il parla du charbon que l'on paie de \$9.00 à \$11.00 la tonne et que l'on pourrait nous vendre cinq piastres tout en donnant un profit de 65 p.c. aux propriétaires de mines et 40 p.c. aux marchands détaillants.

Nos bons tory ne parlent que de démocratie dit-il mais loin de faire suivre leurs paroles de l'action ils ne s'appliquent qu'à protéger leurs amis au détriment de la masse, s'ils sont si démocrates pourquoi n'instituent-ils pas une pension pour les pauvres, suivant ainsi l'exemple de l'Australie qui chaque année leur consacre une somme de \$10,000,000.

De longs applaudissements couronnèrent le discours du député de Maisonneuve.

M. L. J. GAUTHIER

La foule fit ensuite une belle ovation à M. Gauthier député de Saint-Hyacinthe au parlement fédéral. Celui-ci débuta en souhaitant à l'assemblée une bonne et heureuse année en son nom personnel et au nom du parti libéral. Ensuite il se déclara heureux de parler sur la même estrade que M. Verville parce que celui-ci est son ami personnel, et ensuite parce qu'il est le premier ouvrier qui par son talent, son énergie, sa vitalité et sa virilité a mérité de siéger au parlement fédéral.

M. Gauthier demande ensuite à l'assemblée la permission de pouvoir entrer dans les détails en expliquant la question de la marine et commence à déclarer que la mesure que vient de présenter le gouvernement sur cette question est absurde dans son principe,

et dans son application et dans sa présentation.

Que Le Canada est la fille de l'Angleterre, cela est vrai mais que le Canada soit obligé de payer tribut à l'Angleterre cela n'est pas vrai. Loin de là, l'Angleterre n'a nullement besoin de notre argent et il démontre que depuis 7 années, malgré que l'Angleterre ait réussi à maintenir la flotte la plus considérable du monde elle a durant cette période diminué sa dette publique de \$400,000,000. L'Angleterre ne veut pas de notre contribution pour la bonne raison qu'elle ne veut pas admettre de représentants coloniaux dans le conseil de l'empire, mais M. Borden s'est cru obligé de dicter une politique à l'Angleterre, tout cela dans l'intérêt du parti tory et cet intérêt est le même et est basé sur le même principe que celui qui poussa ces mêmes torys à incendier les bâtisses du parlement de Montréal en 1849.

Qui ne se rappelle les sommes fabuleuses versés par les manufacturier et les trusts, sommes qui ont servies à corrompre la majorité de l'électorat canadien. Qui ne se rappelle les promesses et les déclarations de jadis de M. Borden qui se déclarait le partisan le plus acharné des unités canadiennes en fait de marine, mais aujourd'hui, s'étant constitué l'esclave des manufacturiers en acceptant leur argent pour escalader le pouvoir il renie toutes ses promesses, il continue à taxer le peuple non pas parce qu'on a besoin d'argent, mais pour faire plaisir à ses amis en leur permettant de réaliser de nouveaux profits et pour perpétuer la politique tory qui a toujours été la même sous le rapport de la taxation.

L'orateur rappelle ensuite les déclarations de M. Foster en 1909 et ajouta qu'il pourrait rappeler celles faites par MM. Pelletier et Nantel avant 1911, mais qu'il est déjà assez triste de les avoir sans en parler.

Jusqu'à 1867 l'armée anglaise nous a protégée et à cette époque lorsque l'armée retira ses troupes de notre territoire nous avons dû assumer la responsabilité de notre propre défense. Jusqu'en 1907 la flotte anglaise a protégé nos côtes mais depuis ce temps aucun de ces vaisseaux n'a sillonné les eaux canadiennes. Parce que l'Angleterre refuse de nous défendre davantage allons-nous lui payer tribut pour nous protéger et pour lui permettre de continuer à concentrer ses vaisseaux dans les mers du nord.

Parlant du mémoire adressé par l'Armada au gouvernement canadien, l'orateur dit qu'il a été arraché aux autorités anglaises par la persistance de M. Borden qui voulait avoir quelque chose à montrer.

Parce que nous ne sommes pas décidés à accepter cette contribution l'on va dire que les libéraux sont déloyaux mais nous préférons rester avec le peuple pour revendiquer avec lui ses droits, plutôt que de voter pour une mesure que nous croyons inique, et, dit l'orateur, si je devais être obligé de voter pour cette mesure je préférerais remettre de suite mon mandat et rentrer dans la vie privée. M. Gauthier rappelle ensuite les déclarations qu'il a faites au cours de l'été dernier dans plusieurs paroisses du comté quand il prédissait que M. Borden reviendrait d'Angleterre avec une offre de contribution et rappelle qu'il entend encore protester contre une telle mesure comme il le faisait dans le temps.

En ce qui concerne la sauvegarde de notre autonomie, il démontra que jamais personne, plus que Sir Wilfrid Laurier n'avait réussi à la faire proclamer plus hautement. C'est grâce à lui qu'en 1897 nous avons obtenu la permission de conclure nos propres traités. Il nous a obtenu le droit de nommer nous-mêmes le commandant

en chef de nos troupes et aujourd'hui les seuls liens qui nous rattachent à l'empire sont le gouverneur qui est en notre pays le représentant de la couronne et le droit que nous avons d'en appeler au conseil privé. C'est encore Sir Wilfrid Laurier qui a réussi à faire donner aux réunions des représentants du gouvernement anglais et des gouvernements coloniaux le titre de conférences, présidées par le premier ministre anglais au lieu de l'être par le premier lord et qui a fait reconnaître que les possessions de l'Angleterre n'étaient pas seulement ses colonies mais ses alliées.

Avec toute l'éloquence qui lui est coutumière M. Gauthier rappela ensuite tout ce que le parti tory avait tenté pour tâcher de noyer et d'annuler l'élément français au Canada. Il rappela avec des accents on ne peut plus patriotiques les circonstances qui amenèrent l'acte d'Union en 1840, duquel est sortie comme conséquence, la Confédération, de laquelle les torys sans la prévoyance de Sir George Etienne auraient fait une arme servant à notre destruction comme race distincte. Reconnaisant qu'ils n'ont pu réussir à nous noyer dans une agglomération de 8,000,000 ils veulent avec la contribution qu'ils présentent et le plan qu'ils essaient de faire adopter de nous noyer dans une population de plus de 400,000,000.

En terminant l'orateur déclare que plutôt que d'accepter une telle contribution par son vote le parti libéral jouera s'il le faut sa dernière carte mais ne se fera pour aucune considération le complice d'une telle conspiration.

M. BOUCHARD

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt dit M. Bouchard les discours précédents et je déclare que je n'ai nullement l'intention de venir après de si éloquentes plaidoyers parler des questions de la politique fédérale.

Néanmoins je me permettrai de dire que la question de la marine nous remet en mémoire l'histoire du passé et elle nous fait voir que les canadiens français conservateurs-tory d'aujourd'hui sont les descendants des conservateurs de 1830. Dans toutes les questions qu'ils ont à traiter dans toutes les décisions qu'ils doivent prendre ils voient l'empire avant le Canada. Lorsqu'en 1778 l'on décida d'imposer une taxe sur le thé, taxe dont le produit devait être employé à défrayer une partie des frais des guerres que l'empire pourrait engager, nous avons vu une partie des sujets anglais des Etats-Unis se révolter contre un tel impôt car ils reconnaissent qu'avant de payer l'impôt à l'empire il le devait à leur pays. A cette époque aussi il s'est trouvé comme en 1830 des gens que l'on appelait les Empire Loyalists et qui ne trouvaient que seul l'empire valait la peine d'être sauvegardé. Mais malgré cet amour pour l'empire les Etats-Unis ont acquis leur indépendance et qui nous dit malgré que nous actuellement nous nous déclarions heureux à l'ombre du drapeau britannique, que dans 50 ans le peuple ne refusera pas de se plier aux exigences des torys du temps si ces exigences ne sont pas compatibles avec ses intérêts.

Dans un style chatié, l'orateur a ensuite fiétri tous les nationalistes, ceux qui au cours de la dernière campagne électorale fédérale se présentaient devant les électeurs sous un faux jour pour tâcher de le mieux séduire.

Traitant ensuite la question des ponts il s'appliqua surtout à démontrer tous les avantages que comportait la loi pourvoyant à l'abolition des ponts de péages à Saint-Hyacinthe. La bonne voirie pour notre ville fut l'un des principaux points que traita M. Bouchard. Il démontra qu'avec la loi

qu'il avait fait adopter au cours de la dernière session notre ville pouvait faire tous ses chemins et ses trottoirs immédiatement et cela, en payant beaucoup moins cher qu'elle ne le fait actuellement.

L'abolition de la rétribution mensuelle présentée par M. Levesque député de Laval au cours de la dernière session a fait le sujet de quelques remarques ainsi que le don de deux livres fait par le gouvernement à tout élève fréquentant les écoles primaires de cette province.

L'Assemblée se dispersa ensuite en poussant de longs hurrahs pour les orateurs et le parti libéral.

L'assemblée des actionnaires de la société du Pont Neuf

Tel qu'annoncé l'assemblée des actionnaires de la Société de Passage du Pont Neuf de Saint-Hyacinthe a eu lieu mercredi le 8 janvier dans la salle de l'Hôtel de Ville. Elle fut des plus orageuses que l'on puisse imaginer.

Il s'agissait de décider si la résolution adoptée par la société de passage du Pont Neuf, le 25 octobre dernier donnant le Pont Neuf à la cité serait approuvée. Plus de cinq cents personnes s'y étaient rendues et l'assemblée fut présidée par M. E. Leveillé maire de Sainte-Rosalie.

Le premier orateur a été M. le Notaire F. X. A. Boisseau. Il a exposé toute la question d'une manière très sérieuse faisant voir tous les avantages que retireraient toutes les sociétés s'ils ratifient les résolutions en question.

M. Lussier répondit à M. Boisseau disant que dans son opinion les actionnaires n'ont pas le droit de donner le pont à la cité parce que c'est la propriété d'une compagnie.

M. Bouchard qui fut l'orateur suivant reprocha à M. Lussier de toujours être opposé à tout projet qui est de nature à servir les intérêts de Saint-Hyacinthe. Il déclara que malgré tout l'embarras que l'on pourrait lui susciter pour l'empêcher de régler cette question des ponts il la réglerait tout de même.

Après le discours de M. Bouchard M. Authier commerçant de foire, a prié l'hon Juge Tellier d'exposer la question sous son vrai jour.

Le savant magistrat pris sans doute à l'improviste a fait un très long discours dans lequel il a affirmé aux actionnaires qu'ils n'avaient pas le droit de céder le pont gratuitement. Cette société de passage nous l'avons créée savez-vous pourquoi? C'était pour nous arracher des griffes de M. Morrison qui avec M. Fontaine, "vous vous rappelez de M. Fontaine" il savait si bien servir ses intérêts personnels.

A ce moment le lieutenant colonel Beauregard interpella M. le Juge lui disant que ni M. Morrison ni M. le juge Fontaine étaient présents pour se défendre. Cette interpellation fut saluée par de longs applaudissements.

M. Boisseau pris ensuite la parole et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire il a fait voir toute l'indécence de l'hon. Juge de la Cour Supérieure, lui reprochant de venir donner son opinion de juge dans une cause qu'il peut être appelé à juger demain, lui reprochant de faire de la politique active et lui reprochant surtout de chercher à salir la mémoire d'hommes qui l'ont toujours roulé de leur vivant. Il ajouta que c'était une honte pour la magistrature de voir un juge qui parlait de Montréal, où ses devoirs l'appellent pour venir protéger ici un misérable \$25.00 qu'il a dans la Société de Passage du Pont Neuf.

M. Bouchard qui a suivi M. Boisseau n'a pas été moins tendre pour le savant juge. Il lui dit que dans la salle où il se trouvait le "petit Bouchard" valait le juge Tellier et il déclara contrairement à ce qu'avaient prétendus M. Lussier et Tellier que si les actionnaires de la Société refusaient la cession à la ville le gouvernement abolirait les péages sur les deux autres ponts de la ville.

D'autres discours furent prononcés par MM. H. Langevin, L. P. Morin et Fournier.

Les gens en s'en allant disaient : "Il y a un homme qui a perdu une fameuse occasion de se taire." La vote a donné une majorité de 99 en faveur de l'approbation de la résolution.

Rapport fait au Gouvernement concernant le Bill relatif à l'abolition des ponts de péage.

Le soussigné, président de La société de Passage du Pont Neuf de St-Hyacinthe, a l'honneur de faire rapport au Lieutenant-Gouverneur en conseil, en rapport avec la loi de Québec, pour voyant à l'abolition des ponts de péages à St-Hyacinthe, passée à la dernière session de la Législature de Québec, de ce qui suit :

Le 26 décembre dernier, un avis public signé par le secrétaire de la dite Société de Passage du Pont Neuf de St-Hyacinthe, a été dressé, par lettres recommandées, à tous les actionnaires de la dite société, dont les noms apparaissent dans ses livres :

Copies du dit avis, certificat, par le dit secrétaire, certificat du Bureau des Postes de St-Hyacinthe délivré le 27 décembre dernier, copie de la liste des actionnaires de la dite société, le tout produit au soutien du présent rapport.

Le 8 janvier 1913, l'assemblée convoquée par le dit avis, fut tenue sous ma présidence, en la cité de St-Hyacinthe, au jour, lieu et heure fixés par le dit avis, et les membres de la dite société présents ou représentés par procureurs ont été appelés à voter sur la motion de F. X. A. Boisseau, secondé par Michel Désautels, deux des actionnaires de la dite société, à l'effet d'approuver ou de désapprouver la résolution du 25 octobre dernier, dont il est fait mention dans la loi intitulée "Loi pourvoyant à l'abolition des taxes de péages à St-Hyacinthe" et le résultat suivant a été obtenu : deux cent treize ayant voté pour l'approbation de la dite résolution et cent quatorze ayant voté contre l'approbation, donnant conséquemment en faveur de l'application de la dite résolution, une majorité de quatre vingt dix neuf.

Et j'ai signé,

E. LEVEILLE.

St-Hyacinthe, 9 janvier 1913.

Blanc et noir, oui ou non

Le jour et la nuit c'est absolument la même chose pour
M. Foster

Au cours du récent débat sur la question de la marine aux Communes, l'hon. M. Graham citait les intéressantes déclarations suivantes, faites en 1909, par un député tory devenu depuis membre du cabinet Borden.

Quand on les compare avec celles prononcées par le même individu, avant les vacances parlementaires de Noël, elles ont du piquant :
FOSTER EN 1909
"La présente et la plus grande objection que j'ai à une contribution fixe, est qu'elle ressemble au louage des services d'une autre personne pour faire une chose que nous devrions faire nous mêmes. Cela ressemble trop à un homme, à un père de famille en pleine vigueur et santé qui loue les services de son voisin, à tant par mois, pour veiller au bien être et à la protection de son foyer, au lieu de remplir, ce devoir lui-même. Voilà à mon avis l'objection maîtresse qui se dresse contre l'aide accordée sous cette forme.

Mais ce n'est pas tout. Disons que, cette année, vous accordiez votre concours financier et que l'année prochaine et chaque année subséquente, vous renouviez cette aide : au bout de dix vingt ou trente ans vous avez ainsi versé une somme énorme. Sans doute, durant cette période de temps le pays aura bénéficié de la protection de la flotte, mais au Canada même vous n'aurez rien créé de durable vous n'aurez ni préparé le sol ni jeté en terre de semence se manifestant par le développement de nos moyens de défense. Et cependant, un jour ou l'autre, destinés que nous sommes à devenir une nation avec une population sans cesse croissante. Il nous faut nécessairement des forces navales pour la défense de nos côtes et de l'intérieur.

L'intérêt manifesté par ce mode de participation financière à une dépense exécutée par un autre, tel n'est pas l'idéal que je désire pour le Canada. Je veux qu'on plante sur le sol même de notre jeune pays quelque chose qui pousse de profondes racines dans ce sol, croisse et se développe et puisse inculquer à nos populations un esprit qui les anime à la défense du pays ou les porte à participer à la défense nationale, en leur inspirant, le plus vif intérêt dans les gloires, les devoirs se rattachant à l'accomplissement de

cette œuvre, car, après tout, voilà bien le suprême dédommagement accordé à une nation, en retour des grands sacrifices qu'elle s'impose, tant pour son armée de terre que pour ses forces navales, en vue de la défense et de la protection de droits du pays.

En outre, on divorce ici des choses unies par des liens indissolubles depuis l'aurore même des sociétés humaines, le commerce et la protection du commerce. Après tout, l'idée fondamentale d'une force navale protectrice du commerce, se tenant côte à côte avec ce dernier, tous deux se prêtant un mutuel appui et se développant aussi plus sûrement.

Voilà ma pensée : lorsque nous accordons notre concours financier. En versant une somme dont le contrôle nous échappe, alors nous ne sommes plus comptables de ces deniers, et ce qui nous manque, c'est ce vil intérêt porté à la création, au développement d'une force navale, pour la défense future de notre propre part nous privant nous mêmes des principaux avantages résultant de cette dépense, et à l'avenir, nous ne rendons pas de plus importants services, au point de vue de la défense, à l'empire dont nous formons partie.

Cette méthode, en outre, ne tient compte ni des aspirations ni des besoins présents, ni des perspectives d'avenir de cette grande nation que doit un jour devenir le Canada. Il faut nécessairement préparer l'avenir, mais les débuts doivent être modestes ; un jour ou l'autre, je le répète, notre pays aura sa force navale pour la défense nationale, sinon pour quelque autre but. Voici à mes yeux la question qu'il s'agit de solutionner ici : n'est-ce pas faire acte de prudence que de dépenser immédiatement cette semence dans le sol puis d'en favoriser le développement dans la mesure de nos forces et de nos ressources suivant les circonstances, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à ce degré de développement que nous avons atteint en d'autres sens importants, dans notre marche vers le progrès ? Bien que j'aie essayé de développer des arguments militant pour ou contre cette méthode on observera que dans ma pensée j'incline plutôt vers l'adoption d'une autre forme de participation à la dépense plutôt qu'à cette contribution en espèces sonnantes."

Qui donc parle ainsi ?

Ni plus ni moins que l'hon. G. E. Foster le ministre des finances manqué. Seulement, ce n'est pas aujourd'hui, ni hier, qu'il s'est prononcé pour la politique navale. Ce qu'on vient de lire est le plus beau passage de son

discours de 1909, prononcé dans la même enceinte qui vient de l'entendre dire tout juste le contraire, et fendre des cheveux en quatre pour prouver que blanc et noir, oui ou non, le jour et la nuit, c'est absolument la même chose.

Que les yeux se dessillent !

La réponse brutale de sir James Whitney à la délégation des écoles séparées d'Ontario devrait dessiller les yeux des nationalistes et des castors qui ont cru avancer les affaires de la minorité française en ce pays en se mettant à la remorque d'un illuminé.

La protestation présentée au premier ministre d'Ontario contre des règlements scolaires qui signifient l'annéantissement de la langue française était faite non pas au nom d'une race, mais de la minorité catholique, irlandaise connue canadienne française. Sir James répond, en jouant sur les mots, qu'il ne veut nullement porter atteinte aux droits religieux de cette minorité, mais par exemple qu'il ne veut pas d'écoles de race (racial schools) dans sa province.

En vain, le Dr Freeland, l'un des délégués de la race anglaise, a-t-il voulu interposer un mot de réfutation à ce sophisme, sir James Whitney lui a coupé la parole, en disant qu'il ne retirait pas un mot de ce qu'il avait dit.

Ce refus de considérer les droits et les réclamations de la minorité française n'est pas seulement brutal, il manque de franchise et de lozique. Sir James Whitney sait parfaitement que les intérêts catholiques sont intimement liés à ceux de la race française en ce pays. Prétendre tiller l'élément religieux dans les écoles des paroisses canadiennes françaises, et du même coup y restreindre l'enseignement du français sans lequel cette minorité ne peut jouir des bienfaits de l'instruction publique dont elle paie sa part, c'est tout simplement de l'hyproisie.

Que le chef tory d'Ontario ait donc le courage de ses actes ; en défranchissant l'école française, il vise l'école catholique. Après la prescription de la langue, viendra la prescription du catéchisme.

D'ailleurs, en limitant l'enseignement du français, au premier livre, sir James Whitney contredit en termes flagrants la prétention dont il ne veut pas démoder, que l'élément de langue et de race ne doit pas exister dans les écoles. Aussi n'est-ce que le premier pas. Aujourd'hui, on enlève à nos compatriotes une partie de leurs droits consacrés par l'usage et par la loi ; demain, le reste pourra disparaître encore plus aisément.

Sir James Whitney ajoute aussi l'insulte à l'iniquité, l'injure à l'injustice, lorsqu'il prétend imposer des inspecteurs anglo protestants aux écoles franco catholiques sous l'insolent prétexte qu'il n'y a, dans toute la province d'Ontario, que deux inspecteurs canadiens français compétents pour cette charge.

Voici maintenant, en peu de mots, la morale que nous tirons de cet incident. C'est que, chaque fois qu'il y a une liberté à défendre ou à conquérir, l'histoire de tous les pays, du nôtre en particulier, est là pour prouver que la conquête ou la protection de cette liberté n'a jamais été l'œuvre du parti rétrograde qui sous quelque nom qu'il existe représente l'idée tory. La liberté marche sous le drapeau Libéral.

En Angleterre, pays qui nous sert de modèle, c'est le libéralisme qui a fait l'émancipation des catholiques, l'abolition des églises d'Etat, l'extension du suffrage, la réforme agraire, le relèvement du prolétariat. C'est un gouvernement libéral qui aujourd'hui joue sa tête pour assurer à l'Irlande le droit de se gouverner elle même.

Nous ne poussons pas l'esprit de partie jusqu'à réclamer pour tous les libéraux individuellement le monopole des idées généreuses, et de l'absence de tout fanatisme religieux et national. Il faut y avoir des exceptions, qui prouvent la règle, et la règle, c'est que le parti libéral, par son essence même, est l'ami du faible contre le puissant, du droit contre la force. On l'a toujours trouvé au premier rang quand il s'est agi de défendre les droits des

minorités. C'est un libéral, feu Edward Blake, qui au plus fort d'une de nos grandes tourmentes nationales, en 1885, criait avec toute son éloquence que les minorités—dans l'espèce, les Métis—avaient droit à mesure comble de justice. C'est aussi un autre grand libéral, feu Olivier Mowat, auprès de qui sir James Whitney paraît bien petit, qui reconnaissait publiquement aux Canadiens français—les premiers Canadiens—le droit de fournir leur large quoto part de caractéristiques à la formation du génie national de ce pays.

Quelle chute de ces seroines hauts aux petites d'un Whitney, qui loin de vouloir donner mesure comble de justice à la minorité franco canadienne, s'acharne à lui enlever les droits légaux qu'elle devait à ses prédécesseurs libéraux !

Faits Divers

La "Canadienne", association amicale pour le développement des relations cordiales entre Français et Canadiens, avec siège à Paris, fonde un sous comité canadien, dont M. Etienne Lamy, de l'Académie française, veut bien accepter la présidence, A cette occasion, la "Canadienne" organise une fête charmante en l'honneur de M. Lamy, en y associant le bon ami des Canadiens, M. Gustave Zidler.

L'Autriche et l'Italie se préparent à débarquer, conjointement, des troupes expéditionnaires en Albanie, sous le prétexte de pacifier cette province et d'y faciliter l'intronisation du nouveau régime politique.

On annonce qu'une importante colonie de fermiers boërs, du Sud Africain, viendra bientôt s'établir dans l'Alberta du Nord.

Un train du Canadien Nord déraile, sur la Montréal Québec, entre St-Cuthbert et St-Barthelemi, et une vingtaine de personnes reçoivent de légères contusions.

On rapporte les plus hauts faits de bravoure et d'endurance, au crédit des troupes expéditionnaires françaises au Maroc, qui viennent d'occuper Mogader, après avoir déjoué les embûches des hordes lancées par le prétendant El Hiba, et que les français eurent à combattre et à repousser, à 1 contre 10.

La tempête de vent et de pluie dont Québec souffrait, samedi, a sévi tout le long de la côte de l'Adriatique y causant de graves dommages et la probable de nombreuses existences.

Sans que le mot "ultimatum" ait encore été prononcé, les délégués balkaniques à Londres présentent à ceux de la Turquie des propositions finales qui ont tout l'air d'une mise en demeure. La Turquie doit renoncer à tous ses droits sur l'île de Crète ; céder, sans conditions, les îles de la mer Egée et consentir à ce qu'Adrinople soit comprise dans les limites nouvelles de la Bulgarie.

Rechid Pasha, chef de la délégation ottomane, commentant ces nouvelles propositions, déclare : "C'est le cas de dire, avec le proverbe : "L'appétit vient en mangeant". Nous avons fait d'importantes concessions aux Alliés, et de leur côté, ils n'offrent rien pour nous rencontrer à mi chemin. Ils doivent pourtant comprendre, à l'heure qu'il est, que nous ne sommes pas disposés à abandonner notre métropole d'Adrinople."

PROTEGEONS-NOUS

Toutes les mesures d'hygiène que prennent les autorités pour protéger le public contre la consommation, si excellentes soient-elles, exigent la coopération de tous et de chacun pour tenir en échec ce redoutable fléau. Un mal de gorge, un rhume négligés fournissent aux microbes de la tuberculose un terrain propice à leur envahissement de l'organisme qui, dès lors, se trouve menacé, en danger. Il faut donc guérir au plus vite ces affections de la gorge, des bronches et des poumons et recourir sans délai au Baume Rhumal, le spécifique éprouvé, dont quelques doses auront raison du mal et préviendront de graves complications. En vente partout à 25c la bouteille.

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISÉ \$4,000,000
CAPITAL PAYÉ 3,000,000
FONDS DE RÉSERVE 3,000,000

DIRECTEURS

J. A. VAILLANCOURT, ECR., Président
HON. F. L. BEIQUÉ, Vice-Président
A. TURCOTTE, ECR., E. H. LEMAY, ECR., Hon. J. M. WILSON
LT.-COL. CHAS. A. SMART, A. A. LAROCQUE, ECR.
F. G. LEDUC, Gérant.
BEAUDRY LEMAN, YVON LAMARRE,
Surintendant des Agences. Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL MONTREAL

La Banque émet des lettres de crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde ; ouvre des crédits commerciaux ; achète des traites sur les pays étrangers ; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde ; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 30 NOVEMBRE 1912

CRÉDIT	
Balance au Crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1911	\$32,291.67
Prime sur émission des \$500,000 de capital en 1912	225,000.00
Profits pour l'année finissant le 30 novembre 1912, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables	481,616.32
	<u>\$738,907.99</u>
DEBIT	
Dividende payé le 1er mars 1912	\$56,250.00
" " " 1er juin 1912	56,250.00
" " " 1er septembre 1912	56,250.00
" " payable le 1er décembre 1912	56,250.00
Intérêt sur les versements au Cap'l émis en 1912	31,117.10
Réduction sur édifice de la banque et ameub.	45,067.04
Porté au fonds de pension des employés	5,000.00
Porté au fonds de réserve	350,000.00
Réserve pour intérêts perçus d'avance	50,000.00
Balance au crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1912	32,723.85
	<u>\$738,907.99</u>

FONDS DE RESERVE

Balance au 30 novembre 1911 \$2,650,000.00
Porté au crédit de ce compte le 30 nov. 1912 350,000.00
Balance au crédit de Fonds de Réserve le 30 nov. 1912 \$3,000,000.00
Moyenne du capital \$2,869,370.00
Pourcentage des profits 16 4-5 p. c.

(Signé) J. A. VAILLANCOURT,
Président.

BILAN—30 NOVEMBRE 1912 PASSIF

Capital versé	\$3,000,000.00
Fonds de Réserve	3,000,000.00
Réserve pour intérêts perçus d'avance	50,000.00
Profits et Pertes	32,723.85
Dividendes non réclamés	2,964.50
Dividende et intérêts payables le 1er décembre 1912	75,274.09
	<u>\$6,160,962.44</u>
Dépôts ne portant pas intérêt	\$4,945,031.10
Dépôts portant intérêt	15,472,115.33
Billets de la banque en circulation	2,686,065.00
Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers	1,200,489.40
Traites impayées des agences sur le bureau-chef	232,599.46
	<u>\$24,536,300.29</u>
	<u>\$30,697,262.73</u>

ACTIF

Or et argent	\$ 289,488.30
Billets de la Puissance	1,347,786.00
Billets et chèques d'autres banques	2,444,729.88
Dû par d'autres banques en Canada	445,919.10
Dû par d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers	160,153.62
Consolidés anglais et débetures des gouvernements fédéral et provinciaux, de la cité de New York et de la cité de Montréal	1,816,720.45
Autres débetures municipales	718,203.06
Autres débetures et Titres canadiens	201,500.00
Prêts à demande sur actions et débetures	607,575.64
Prêts à demande aux corporations paroissiales, municipales et scolaires	989,962.66
Dépôts au gouvernement en garantie de la circulation	119,643.45
	<u>\$9,141,682.16</u>
Prêts à termes aux corporations municipales, paroissiales et scolaires	\$940,436.61
Billets escomptés courants	19,618,161.62
Billets en souffrance (pertes déduites)	61,034.20
Hypothèques sur propriétés vend. par la banque	44,639.49
Propriétés foncières	28,526.83
Édifices de la banque, ameub. et autres valeurs	862,781.82
	<u>\$21,555,580.57</u>
	<u>\$30,697,262.73</u>

(Signé) F. G. LEDUC,
Gérant.

La Grappe de Raisin

Au temps où les fils d'Osman étaient encore en Asie, deux voyageurs parcouraient la route qui va de Brousse à Mondania. C'étaient deux riches marchands qui venaient s'approvisionner dans la capitale, d'étoffes précieuses et de bijoux.

Le soleil tombait à pic sur la terre crayeuse. Des bouquets d'oliviers pâles faisaient seuls quelques tâches d'ombre. Les marchands étaient exténués. Leurs gosiers étaient plus desséchés que les lits des torrents, leurs visages tannés comme la peau d'une outre, et notris par la poussière. Les mulets, pliant sous le faix, avançaient péniblement.

Soudain, Hadil poussa un cri de joie. Un filet d'eau murmurait, presque imperceptible, entre deux roches.

—Mustapha, mon frère, ne te semble-t-il pas bon que nous fassions halte ? Nos bêtes reprendraient haleine. Et nous mêmes avons besoin de faire provision de forces, car les minarets de Mondania sont loin.

—La sagesse parle par ta bouche, Hadil.

Ils mirent pied à terre, lavèrent leurs mulets, les firent boire, et les ayant entravés, leur donnèrent de l'orge. Alors, seulement, ils s'occupèrent de leurs personnes, firent leurs ablutions dans le ruisseau et mangèrent quelques fruits.

—Frère, dit Mustapha, une idée me vient : Complétons notre toilette en nous faisant mutuellement la barbe. Tu me rendras ce service et je te le rendrai à mon tour.

—Ton idée est bonne. La propreté est agréable à Dieu.

Mustapha déroula son turban, enleva sa veste et se laissa couvrir de savon la tête et le visage.

L'autre prit le rasoir et l'aiguille.

A ce moment, le démon (que Dieu le maudisse !) apercevant deux hommes si parfaitement unis, conçut le projet de les brouiller à jamais.

—Si tu tuais ton compagnon, suggéra-t-il au barbier, ta richesse en serait doublée. Son mulet porte des soies comme il n'y en a pas de plus belles à Brousse, et des poignards que les plus fins artistes ont ciselés. Qui pourrait connaître ton crime ? Ce désert vous environne, les cigales ne parlent pas. Et, par beaucoup d'aumônes, il te sera facile de te faire pardonner.

Hadil repoussa d'abord ces conseils comme on écarte une mouche mauvaise. Mais le démon le tourmenta davantage et l'obsession devint si forte qu'Hadil se prit à dire tout haut.

—Si je voulais, d'un coup de ce rasoir, je pourrais te tuer. Personnes ne le saurait et je serais riche entre les riches.

—Si tu faisais cela, je me plaindrais au sultan des sultans ; il transmettrait

ma plainte au sultan et tu serais puni.

—Eh quoi ? Tu menaces ? s'écria Hadil.

Et il coupa la gorge à son compagnon.

Il l'enseveli au bord du ruisseau et, de retour à Mondania, raconta en pleurant que le malheureux Mustapha était tombé dans un ravin.

Les années passèrent, Hadil vivait en repos riche et considéré. Il était par sa piété et par ses largesses. Le remords, qui l'avait d'abord poursuivi, s'était lassé de le tourmenter. Son âme était calme comme l'âme d'un juste.

Et, comme l'ambition de l'homme est infinie. Hadil retournait souvent au bazar de Brousse, mais en prenant un autre chemin.

Une fois, la tentation lui vint de revoir le lieu de son crime. Le petit ruisseau sanglotait toujours sur les cailloux et à la place où Mustapha était enterré, un cep de vigne avait poussé.

—Voilà bien la preuve que Dieu m'a pardonné, puisqu'il a fait germer la vie au lieu où j'ai donné la mort. Qui sait même si je n'ai pas été l'instrument de la justice divine et si l'homme que j'ai fait disparaître n'avait pas commis quelque crime ?

Hadil descendit de sa mule et regarda le cep de plus près. Miracle ! Bien qu'on fût en avril, des grappes vermeilles pendaient aux branches, et le soleil se jouait dans la transparence de leurs pulpes.

—Par ma tête, voilà qui est merveilleux ! Du raisin en avril ! Non seulement Dieu ne veut pas me punir, mais il me récompense de ma bonne action.

Il cueillit les grappes et sa cupidité lui suggéra l'idée de tirer profit d'un fruit si rare en cette saison. Il allait justement à Brousse. Il offrirait les grappes au sultan qui ne manquerait pas de les lui payer très cher. Tout le long de la route, il se félicita de sa bonne fortune et jamais sa conscience ne fut aussi satisfaite.

Dès le lendemain, il se rendit à l'audience du sultan Mourad. Une foule nombreuse venait se prosterner aux pieds du padischah auquel chacun, suivant ses moyens, faisait un présent plus ou moins précieux. Notre homme attendait avec impatience. Au bout d'un heure, il lui fut permis d'approcher du sultan :

—Seigneur, je ne suis qu'un pauvre marchand, et je viens déposer à tes pieds une offrande bien modeste, une simple grappe de raisin.

—Oses-tu te moquer de moi ? Une grappe de raisin en cette saison ?

—Dieu me préserve de mentir. La voici.

Et Hadil déplaça devant l'auguste souverain le carré de soie dans lequel il avait enveloppé les fruits.

Mais à peine eut-il détaché les

nœuds qu'un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines. Les grappes n'étaient plus dans le foulard. A leur place, saignait un tête fraîchement coupée.

L'assassin demeura cloué par la terreur. Il n'essaya pas de mentir et raconta de point en point ce qui était la vérité.

—Tu vois, dit le sultan. Ta victime a tenu sa promesse. Elle a dit qu'elle se plaindrait au sultan des sultans et que le sultan des sultans me transmettrait la plaine. Cela est arrivé. Gardes, emmenez cet homme et qu'on lui coupe la tête sur l'heure.

Ainsi fut fait. Le sultan ordonna qu'on élevât un mosquée à l'endroit où avait poussé la vigne miraculeuse. Les restes du monument apparaissent encore aujourd'hui dans un petit village turc. Ce sont les "ruines de l'homme à la grappe de raisin."

EMILE THOMAS.

La garnison turque de l'île de Chios forte de 3,000 hommes, se rend, sans conditions, aux Grecs, qui ont également repris le blocus de ville de Santa Quaranta, temporairement levé.

On mande de San Juan del Sur, Nicaragua, que le pays est maintenant calme, à la suite de l'intronisation, le 1er janvier courant, du nouveau président de cette république, Adolfo Diaz.

Avis Public

Avis est par le présent donné qu'à partir de cette date, je ne me tiendrai plus responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit à moins d'une autorisation signée de ma main.

Signé :

Victor Phaneuf,
St-Hyacinthe, le 10 Janvier 1913.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Train spécial du dimanche
Un train spécial entre Montréal et St. Hyacinthe, arrêtant à toutes les stations intermédiaires dans chaque direction, partira tous les dimanches jusqu'à avis contraire.

Allant — Partira de Montréal à 12.10 p.m.
Revenant — Quittera St. Hyacinthe à 8.00 p.m.

Horaires des Trains.

ALLANT À L'EST.

8.33 a.m.—Tous les jours pour St. L. boire, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.

5.47 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St Lambert et Montréal.

Pour toute information s'adresser à E. FOURNIER, Agent.

Avis Public.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 29ème jour de novembre 1912; constituant en corporation M.M. Frédéric Hector Daignault, médecin, de Acton Vale, Joseph Emery Phaneuf, marchand, de Saint Hugues, Théo. phile Alexis St. Germain, gérant d'assurance, Saint Hyacinthe, Joseph Picard, courtier en assurance, Saint Hyacinthe, et Joseph Stanislas Picard cultivateur, de Saint Hugues, dans les buts suivants :

Organiser et établir un système de prêt par lequel les personnes qui payeront un droit d'entrée et une contribution mensuelle déterminés par la compagnie, auront en suivant l'ordre numérique de leur contrat respectif, le droit d'emprunter de la compagnie, une somme de mille piastres par contrat, aussitôt qu'une pareille somme provenant des contributions mensuelles sera accumulée au nom de la compagnie pour former un fonds spécial destiné à cette fin ;

Faire des contrats de prêts avec toutes personnes ou corporations jugées recommandables;

Déterminer le montant des contributions mensuelles et sur ces contributions mensuelles fixer la proportion que la compagnie devra garder pour le paiement des frais d'administration et la création d'un fonds de réserve;

Faire toutes les stipulations nécessaires pour garantir le remboursement du prêt ;

Déterminer le mode de remboursement, le montant de chaque versement et le nombre de versements en déduisant toutefois les sommes qui auront été versées par le secrétaire avant l'échéance de son contrat ;

De faire toutes les stipulations légales pour faciliter, favoriser et protéger les affaires de la compagnie et pour régler l'emploi des prêts remboursés sous le nom de "La Compagnie Coopérative d'Immeubles," avec un capital de deux cent cinquante mille piastres (\$250,000.00), divisé en deux mille cinq cents (2,500) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Saint-Hyacinthe. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-neuvième jour de novembre 1912.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.



THE LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED

FINE PATISSERIE

Avec tout le talent, tous les soins, toute l'attention possibles, avec le meilleur poêle de cuisine, vous ne réussirez à faire de la bonne pâtisserie, fondante, appétissante, qu'en employant une farine de choix. Meilleure la farine, plus savoureuse la pâtisserie. La

Farine St. Lawrence

réunit toutes les conditions requises d'une farine supérieure : qualité, pureté, uniformité.

Essayez-la, jugez-la à son mérite, et, à votre tour, vous la recommanderez dans votre entourage.

THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE BELL MAIN 6741.
"La Farine St. Lawrence, blanche et pure comme le Lys".

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

FONDÉE EN 1909

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Progression des Affaires à Date

ETAT AU 30 SEPTEMBRE, 1912

	31 déc. 1909.	31 déc. 1910.	31 déc. 1911.	30 sept. 1912
Sections établies, -	45	149	224	267
Sociétaires Actifs, -	1,880	8,540	14,228	17,292
Pensions, -	5,205	19,269	30,910	36,047
Actif, - - - - -	\$16,461.94	\$76,217.94	\$170,670.80	\$248,331.90

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

Ne manquez pas d'entrer avant le 31 décembre, pour ne pas perdre une année de rente.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU-CHEF :—85 rue Dalhousie - - QUEBEC

PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité du Comté de St-Hyacinthe.

Avis public est par les présents donné par le soussigné, René Morin Secrétaire Trésorier, que les propriétés ci après mentionnées, seront vendues à l'enchère, dans la salle du conseil de comté, au bureau d'enregistrement à St Hyacinthe, mercredi le cinq mars prochain, 1913, à dix heures de l'avant-midi, pour taxes municipales, scolaires et autres charges dues à la municipalité de la paroisse de St Bernard, à moins qu'elle ne soient payés avec les frais avant la vente :

Nom du propriétaire.	Désignation.	Taxes Mun.	Taxes Scol.	Total
Name of owner.	Description.	Mun. taxes.	School taxes.	Total
Gendron Clément,	P. 215 St-Judes,	\$2.25	\$0.89	\$3.14
Lusignan Joseph,	P. 205 "	4.55	0.89	5.46

RENE MORIN,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de St-Hyacinthe.
Secretary-Treasurer of the Mun. Council of the County of St-Hyacinthe.

St-Hyacinthe, le 7 janvier 1913,
St-Hyacinthe, 7th January 1913.

PROVINCE OF QUEBEC
Municipality of the County of St-Hyacinthe.

Public notice is hereby given by the undersigned René Morin, Secretary Treasurer, that the lots of land hereafter mentioned, will be sold by public auction, at the county hall to the Registry Office at St. Hyacinthe, on wednesday the fifth day of march next, 1913, at ten o'clock in the forenoon for municipal and school taxes and other charges due to the Municipality of the parish of St. Bernard, on the lots of land hereafter described unless, the same be paid with costs before the sale.

La Cie Coopérative d'Immeubles
(INCORPORÉE LE 29 NOVEMBRE 1912)

CAPITAL AUTORISÉ \$250,000. **CAPITAL SOUSCRIT \$100,000.**

F. H. Daigneault, M. P. P.,
PRÉSIDENT.

NAP. SEGUIN, M. P. P.,
VICE PRÉSIDENT.

J. S. PICARD,
SEC. TRÉS.

Bureau Chef :
SAINT-HYACINTHE, BOULEVARD CIROUARD.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Oran-dis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large, Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

GRAND CHOIX DE Tapis, Prelarts, Portières et Rideaux

Chez **EUG. L. DESAUTELS**
229-226 Cascades, St-Hyacinthe

CHASSEURS ! ACHETEZ LE FUSIL L'INTERNATIONAL

A \$13.50. Le meilleur fusil au monde pour le prix. Fermeture à trois verrous. Garanti parfait à la poudre blanche. Patron par fait. **GRATIS** Notre catalogue envoyé sur demande.

MAISON BREGET 182 St-Catherine E. MONTREAL.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.
ABONNEMENT
 A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
 Ailleurs au Canada..... 1.00
3e LE NUMERO
 En vente chez M. Geo. St-Jean.

Nouvelles Locales.

Personnels

—Mde J. L. Cormier et son fils Jean sont partis pour une huitaine à Montréal.
 —M. Joseph Demers M.P. de Saint-Jean était en notre ville mercredi dernier pour affaires professionnelles.
 —M. Henry Champagne, comptable de La Cie J. A. & M. Coté est de retour d'un voyage de quelques jours à Montréal où il était allé passer le temps des fêtes.
 —Mlle Rachel Chagnon est de retour d'un voyage de quelques jours à Québec.

—M. M. Jacques étudiant est retourné à Montréal au commencement de la semaine après avoir passé ses vacances du jour de l'an dans sa famille.
 —Nous apprenons avec plaisir le rétablissement de notre concitoyen M. J. F. Poirier qui depuis quelques jours souffrait d'une assez grave indisposition.

—M. L. N. Picotte et sa famille sont de retour d'une vacance d'une semaine à Montréal.
 —Mde E. Richer a reçu à une partie de cinq cents en honneur de Mde Dubord de Montréal. Les prix ont été gagnés par Mde F. W. Mooseley, et Madame Jos Morin de Québec.

—Mlle Cécile Laframboise a reçu quelques amis samedi soir le 4 janvier à une partie de cinq cents. Les heureux gagnants étaient Mlle Henriette Taché et M. Eugène Tellier. Mlle Elisa St. Jacques et M. Paul Morin ont gagné le prix de consolation.
 —Mlle Marguerite Payan a donné un tour de voiture en honneur de Mlle Helen Cowley de Granby, Qué. le 6 janvier.
 —Mlle Juliette Prince est retournée au couvent à Montréal après avoir passé ses vacances chez sa tante Mde T. Chalifoux.

—M. Eugène Payan est retourné à Brooklyn où il continuera ses études.
 —Mlle Ida Tellier, doit partir cette semaine pour passer quelques temps aux Etats-Unis.
 —Mlle Ledoux est retournée chez elle après avoir passé quelques jours en promenade chez Mlle Ida Tellier.

—Mlle Myra Bradford est allé passer l'hiver à Montréal où elle enseignera le kindergarten.

Election des officiers de l'Ordre Canadien des Amis Choisis pour 1913

Cercles de Saint-Hyacinthe
 Chef, T. Chartrand; Vice Chef, Madame B. Coucke; Secrétaire, J. L. Cormier; Prêlat, Alice Lemoine Maréchal, Marie L. Champigny; 1ère Garde, Adrienne Beaugard; 2ème Garde, C. Lemoine; Sentinelle Herminie Reeves; Médecin de Cour Dr J. A. Viger; Auditeurs, N. Labonté, J. Champigny.

Elections des officiers des Forestiers Canadiens pour 1913

Cour Crémazie 975
 Chef, Armand Brousseau; Vice Chef, Vincent Martenon; Sec Financier, J. L. Cormier; Sec Archiviste, J. Eugène Girard; Trésorier, Henri Brousseau; Orateur, Elphège Phaneuf; 1ère Garde, Arthur Lablanc; 2ème Garde, E. Lefebvre; 1ère Sentinelle, A. E. Maheu; 2ème Sentinelle, M. Chagnon; Médecin de Cour Dr J. A. Viger.
 Cette cour compte 76 membres.

Echos de l'assemblée de mercredi

Son Honneur le Juge Tellier était de passage à Saint Hyacinthe mercredi après midi.
 Nos félicitations à M. Boisseau pour la coupe de cheveux qu'il a faite à M. Louis Lussier.
 Aux dernières nouvelles l'Hon Juge Tellier a compris la signification de l'avis du 25 octobre dernier adressé à tous les actionnaires de la Société de Passage du Pont Neuf et que ceux-ci comprenaient depuis deux longs mois déjà. Les juges ont le droit de comprendre.
 L'hon. Juge Tellier se trouvant de passage à Saint Hyacinthe le 8 courant en a profité pour faire goûter à ses électeurs son éloquence qu'il leur avait ménagé pendant 25 ans.
 Malgré ses 70 ans bientôt révolus l'hon. juge Tellier est encore plein d'ardeur pour se battre contre les morts.
 A combien se monte-t-il le mémoire de frais M. Lussier?
 On dit que "Le Courier" de Saint-Hyacinthe va mettre en brochure les superbes discours prononcés le 8 janvier courant par l'Hon. Juge Tellier et M. Arthur Fournier de Saint Simon.
 Dialogue entre Mre Louis Lussier qui n'a pas un cheveu sur la tête et M. F. X. A. Boisseau.
 Mre Louis Lussier.—Ne fendez donc pas les cheveux en quatre M. Boisseau.
 M. Boisseau.—Qu'est-ce que cela vous fait; je ne peux toujours pas les prendre sur votre tête?
 Avis à ceux qui veulent faire passer de bonnes mesures: Tâchez d'avoir l'Hon. Juge Tellier pour parler contre et la mesure passera.
 Quel dommage que M. Philias Authier n'ait pas parlé plus longtemps, lui dont la parole est si entraînante hin! hin!

Elections Municipale Cité de Saint-Hyacinthe

Les élections municipales pour la Cité de Saint Hyacinthe ont eu lieu mardi dernier sous la présidence de Son Honneur le Maire Paul F. Payan. Faute d'opposition tous les conseillers sortant de charge ont été réélus par acclamation.

Convention Libérale de Bagot

Au cours de la convention libérale du comté de Bagot tenue à Saint-Liboire mercredi dernier M. Emery Phaneuf marchand et commerçant de foire de Saint-Hughes a été choisit candidat libéral à l'unanimité.

Belle Nomination

M. le Dr F. H. Daigneault, depuis de nombreuses années député du comté de Bagot à l'Assemblée Législative vient d'être nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil inspecteur des prisons de la province de Québec.
 Nos plus sincères félicitations à M. le Dr Daigneault.

Mascarade

Nous apprenons que H. Ernest Benoit le populaire directeur de la patinoire Yamaska est actuellement à organiser une grande mascarade pour le 21 janvier prochain.
 De nombreux prix seront donnés pour les meilleurs costumes et la fanfare Philharmonique y donnera un concert.
 Si nous en jugeons par le succès qui a couronné les mascarades de l'an dernier nous sommes assurés qu'il y aura foule.

La tempête de samedi dernier

La tempête de neige que nous avons eue samedi dernier a causé beaucoup de retard aux différents convois de chemins de fer. Plusieurs trains étaient de deux ou trois heures en retard.

A la prison de Saint Hyacinthe

Tandis qu'il passait par la prison 34 prisonniers en 1911 il n'en a été coffré que 23 en 1913.

Trouvée

Une robe de cariole a été trouvée ces jours derniers. Pour plus amples informations l'on est prié de s'adresser au No 16 de la rue Concorde.

Joyeuses Agapes

Samedi soir se réunissaient tous les amis de M. Jos L'Archevesque à sa résidence à St Barnabé pour fêter son retour des Etats Unis. A cette occasion M. La Plante on terme très appropriés fit l'éloge de M. et de Madame L'Archevesque et au nom de tous ceux qui étaient réunis leur fit la présentation de deux superbes bagues ainsi que d'une bourse contenant cinquante dollars en or.
 Après la présentation des cadeaux il y a eu chant musique et danse. Tous se sont bien amusés et ce n'est qu'au petit jour que les invités se décidèrent à partir emportant avec eux les souhaits de M. et Madame L'Archevesque
 Voici les noms de ceux qui assistaient à cette fête:

M. et Mde Jos Berthiaume, M. et Mde Omer Prigent, M. et Mde Damase Dubuisson, M. et Mde Courtemanche, Mlle Laura Hébert, Mlle Amanda Gervais, Mlle Diana Chabot, Mlle Albertine Gadbois, Mlle Léonie Chabot, Mlle Rosalba Gervais, M. et Mde Cordeau, Mde L'Archevesque (mère), Mlle Mary St Jean, Mlle Léonie Rodier, M. et Mde Osias Lamoureux Montréal, Marie Jeanne Gervais, M. et Mde Philibert Germain, Mlle Albina Morin, Mlle Oriana Gadbois, M. et Mde Armstrong, M. et Mde Bélanger, M. et Mde Chs Chabot, M. et Mde Honoré Robert, M. et Mde Moïse Guillerie, Mde Mrs. Racette, Mlle Aldéric Leblanc, Mlle Florida Racette, Mlle Florida Laflamme, M. et Mde Lionel Pélouquin, Mlle Aurore Yvon, Mlle A. H. Gauvin, Mlle A. Michon, M. et Mde J. A. H. Provincial, M. et Mde Ernest Archambault, Mlle Ernestine Yvon, M. et Mde Armand Berthiaume, M. et Mde Jos Cordeau, M. et Mde Francis Racette, M. et Mde Fk. Dufour. Messieurs L. A. Plante, I. D. Rainville Percepteur du Revenu, Pierre Gadbois, Nap. Armstrong, Treflé Beauchemin, Albert Gadbois, Alphonse Lamoureux, Nap. Laporte, J. B. Morin, O. St Germain, Albert Richard, Ernest Gadbois, Hector Richer, D. Bernard, J. A. Macdonald, Prosper Gadbois, Hyacinthe Roy, René Charbonneau, Montréal, Emery Gauvin, Emile Desmarais, Thomas Roy, Norbert Lamoureux, Joseph Cordeau, Adjudant Gervais, Joseph Lamoureux, D. Rodier, Henri Bousquet, Japhet Béchard, Delphis Béchard, Hilaire Morin, A. Fontaine, Joseph Bertrand, Chs Leblanc, Treflé Morin, G. A. Courtemanche, Augustin Yvon, Emmanuel L'Archevesque, Thomas Orsali, Jos Dufour, Albert Dufour, Albéric Gadbois, Emmanuel Morin, Antoine Dudevair, Hilaire Gervais, Louis Provost.

La Banque d'Hochelaga

La Banque d'Hochelaga démontre par son rapport de fin d'année, 1912, son progrès toujours ascendant et a maintenant un capitale de \$3,000,000 avec un fonds de réserve du même montant.
 La Banque d'Hochelaga est une de nos institutions canadiennes des plus prospères et par son administration très sage a toujours donné au public la plus grande confiance. Elle en donne la preuve par ses affaires qui ont toujours été en augmentant.
 Par suite de l'augmentation générale de ses affaires le Bureau de Direction a décidé à sa dernière assemblée d'émettre un million de nouveau capital, ce qui portera son capital à \$4,000,000.
 Nous publions dans une autre colonne le rapport complet de cette institution.

Feu Sœur Agnès de Jésus

Les funérailles de la Révérende Sœur Agnès de Jésus, née Marie Louise St Germain, ont eu lieu le 27 décembre au monastère du Précieux Sang de Nicolet.
 Le Revd. C. E. Bruneault aumônier de l'institution officiait assisté des RR. MM. C. Morvan comme diacre et L. Lavigne comme sous diacre. Au chœur figuraient Mgr Bruneault, évêque de Nicolet; Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe; Mgr Douville, supérieur du Séminaire de Nicolet, Mgr Milot, vicaire-général du diocèse, M. le grand vicaire Thibaudier curé de Gentilly, M. Lavallée, curé de Nicolet, M. Blondin curé de Ste Mo-

nique, M. B. Prince curé de St Léonard, M. J. Bourgeois professeur au séminaire et plusieurs autres membres du clergé.
 Les parents de la défunte assistaient aussi en grand nombre.
 Les porteurs étaient M. T. Caron, maire de Nicolet, Octave Hébert, le Dr Cloutier et Antonio Prince.
 Sœur Agnès de Jésus est née à Saint Hyacinthe le 9 août 1871 du mariage du Dr J. H. L. St Germain et de Dame Marguerite Anne Morison. Elle n'avait que 4 ans lorsqu'elle perdit sa mère. Trois ans plus tard elle en retrouva une seconde dans la personne de Mde Vve Dr Méderic Poisson née Anne Prince. Après avoir poursuivie ses études chez les Dames de la Présentation de Saint Hyacinthe, âgée de 24 ans elle laissait le monde pour entrer en religion. Son choix fut pour le Précieux Sang de sa ville natale. Elle alla à Nicolet lors de la fondation d'un monastère à cet endroit et le 24 mai 1897 en présence de Mgr Gravel, Sœur Agnès de Jésus prononça ses derniers vœux.
 Elle laisse pour la pleurer Mde Vve Dr St Germain résidente à Nicolet et deux sœurs Mde Dr Gauthier de Montréal et Mlle Rosalie.
 Nombreux furent les témoignages de sympathies reçus par la famille. Nous remarquons surtout ceux de Sir Wilfrid et de Lady Laurier M. et Mde Jacques Bureau, M. et Mde Dr Legris de Ste Monique, M. Cyrille Prince de St Grégoire, Mde Vve A. Blondin de Bécancourt, Mdes Bélieu et Morin de Ste Monique ainsi que ceux d'un grand nombre des membres du clergé de parents et d'amis.
 A la famille si cruellement éprouvée "Le Clairon" offre ses plus sincères condoléances.

Décès

Samedi soir, le 4 janvier courant, est décédé à St Guillaume d'Upton, après une longue maladie, M. L. Adé-lard Dessert, commerçant de cette paroisse, à l'âge de 42 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une femme inconsolable et quatre enfants. Le défunt était le beau-frère de notre ami M. A. S. Comeau commerçant.
 Le Clairon offre ses plus sincères condoléances à la famille.

Mardi dernier, le 7 janvier courant, avait lieu à St Guillaume d'Upton, les funérailles de M. L. Adé-lard Dessert, commerçant de foire de cette paroisse, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.
 Les porteurs étaient MM. Victor Rouleau, J. W. Bison, Israël Beauchemin, William Landry, Georges Bourque, tous membres des Forestiers Catholiques, société à laquelle le défunt appartenait.
 Conduisait le deuil, MM. Victor Dessert, père du défunt, Oscar et En-clide Dessert, ses frères, A. S. Comeau de St-Hyacinthe, son beau-frère, Ernest Leclerc, de Nicolet, son neveu, Eusèbe Leclerc, de St-David, beau-père du défunt.
 Les membres des Forestiers Catholiques, avec bannière en tête assistaient aux funérailles.
 Outre un grand nombre d'amis de la paroisse, on remarquait dans le cortège, MM. Maurice Pélouquin, M. P.P. de St-Aimé; Paul Grenon, de St Simon H. Grenon, James Lespérance, D. Courchesne, de Montréal; Onésime Sicard, Hermas Dragon de Ste-Hélène; Osias Fagnan, de Sorel; Ls Bilodeau, de St Cyrille de Wendover; Eusèbe Leclerc, St-David; Jos Gélinas, de Boulogne, Qué; Johny Vanasse, Nap Courchesne, Romulus Desjarlais, J. B. Thérout, Frs Gauthier, Chs Rainville, Alph. Desgrenier, Ls Cartier, etc, etc.
 M. le curé Falardeau, enfant de la paroisse fit la lever du corps et chanta le service.

ALLIANCE NATIONALE
 Cercle St-Hyacinthe No 67.

Assemblée générale des membres, mercredi 15 janvier 1913, à 8 heures P. M. Bloc David, 86 rue St Simon. Election des officiers, rapport de 1912, etc, etc.

Par Ordre,
HORACE ST GERMAIN,
 Secrétaire Archiviste.

SERVANTE DEMANDEE
 On demande une bonne servante pour ouvrage général. S'adresser à Mde Albert Paquet 20 rue Ste Anne.

VINS! VINS!

Tous mes vins sont fabriqués avec des raisins d'importation européenne.
 Ces raisins donnent aux vins un arôme qu'on ne trouve pas dans ceux faits avec le raisin du pays.
 Ne pas oublier que le bon vin est recommandé pour combattre l'alcoolisme; buvez-en à vos repas et assurez votre santé et votre bien-être.

Je vends mes vins à très bas prix et par quantité non moindre que DEUX GALLONS.

H. BARDET
 339A RUE GIROUARD, — SAINT-HYACINTHE
 Commandes reçues par malle pour livraison à domicile.

FEMMES QUI SOUFFREZ!

CONSEILS GRATUITS
 Voulez-vous oublier vos misères? De nouveau, voulez-vous connaître les joies d'une bonne santé? Consultez **SANS TARDER** LA SOCIÉTÉ BIENFAISANTE ET MUTUELLE DES FEMMES
 694-696 rue ST-VALIER, QUÉBEC, CANADA

Disparu
 Un nommé Joseph Decelles, âgé d'environ 50 ans, est infirme et demeurant à l'Hôtel Dieu de cette ville est disparu de cet endroit depuis le 4 janvier en disant qu'il se rendait chez son père à Saint Barnabé. Depuis ce temps l'on est sans nouvelles de lui et toute communication ou renseignement sur son compte seraient accueillis avec reconnaissance à l'Hôtel Dieu.

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC,
 District de St-Hyacinthe.

COUR SUPÉRIEURE
 No 246.

IN RE:
 La Banque de St-Hyacinthe,
 En liquidation
 et
 L. F. PHILIE,
 Liquidateur

AVIS est par les présentes donné que le soussigné, conformément à une ordonnance rendue par l'Honorable Juge de la Cour Supérieure du District de St Hyacinthe, le 9 janvier 1913, procédera à la vente de la balance de l'actif de La Banque de St-Hyacinthe, en liquidation, aux enchères publiques et au comptant, en la salle d'audience, au Palais de Justice, à St Hyacinthe, le 28 janvier prochain 1913 à dix heures de l'avant-midi.
 Cette vente comprendra la mise aux enchères de six listes ou catégories distinctes se rapportant; aux jugements que la Banque a obtenus contre certains actionnaires pour les versements et la double responsabilité dus sur leurs actions; aux droits et recours qu'elle a et pourrait exercer contre certains autres; à certaines créances dues par quelques-uns de ses débiteurs et à un terrain situé dans le Village de St Césaire; aux droits et prétentions qu'elle peut avoir à une balance de subsides de \$8,900,00 par an, pendant dix ans, à compter du 1er juillet 1901, accordé à la Compagnie The South Shore Railway Co par le Statut de Québec 1900, 63 Vic., Chap. 2, Sec. 2.
 Une copie des listes des choses à vendre sera tenue au bureau du soussigné, à la disposition du public, qui pourra en faire l'examen.
 L. F. PHILIE,
 Liquidateur.
 St Hyacinthe 9 janvier 1913.

PROVINCE DE QUÉBEC
 Municipalité du
COMTE DE ROUVILLE

Je soussigné, H. Ste-Marie, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Rouville, donne avis public que les terres ci-après mentionnées seront vendues à l'enchère publique, suivant les dispositions du code municipal, à Marieville, au Palais de Justice dans la salle où le dit conseil tient ses sessions, le mercredi, cinq mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes dues et des frais alors encourus savoir:

Municipalité scolaire de St-Paul d'Abbotsford.

Nom des Propriétaires	No du Rang	No du Cadastre	Mon-tant
Ad. Meunier,	2	p. 374	\$9.27
Jos. Arpin,	2	377	7.09
Geo. Lanctôt,	4	415	9.15
Ad. Philibotte,	6	p. 456	8.92
André Charbie,	7	p. 485	7.15
Nap. Tréhan,	8	502	8.99
Pierre Dion,	8	505	7.55

Donné à Marieville, ce quatre janvier mil neuf cent treize.
H. STE-MARIE,
 Secrétaire-Trésorier.

ON DEMANDE
 On demande deux servantes. Pas de lavage à la maison. Bons gages. S'adresser à
 P. Olesker
 rue Casacades.

ON DEMANDE
 On demande immédiatement une dizaine de menuisiers de banc, capables de gagner au moins trente centins de l'heure dans une manufacture de portes et chassiss.
 S'adresser à Montréal, chez
 U. PAUSÉ & FILS.

A LOUER
 Magnifique logement de 12 appartements. Chambre de bain—eau chaude et froide.
 Pour plus amples informations s'adresser au "Clairon". jno

PROPRIÉTÉS A VENDRE
 Deux magnifiques propriétés de 7 arpents de terre pour la culture des légumes situées à 25 arpents du marché centre. Conditions faciles. S'adresser à notre bureau ou à M. Victor Vermeche 221 rue Bourdages. jno.

PROPRIÉTÉ A VENDRE
 Propriété appartenant autrefois à M. Massé, à vendre à de bonnes conditions.
 S'adresser à J. B. Tousignant, pres du cimetière de la ville, où à B. P. 459. jno.

Vins Canadiens
 Vins Canadiens manufacturés par Vincent Martenon, St-Joseph de St-Hyacinthe, (villa des Français). Tél. 371.
 En vente par pas moins de deux gallons à la fois.

LE PACIFIQUE CANADIEN
Horaires des trains
 11.40 a.m., 7.15 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à St Guillaume et les stations intermédiaires.
 8.40 a.m., 3.15 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à Stanbridge et les stations intermédiaires, faisant raccordement à Farnham, pour Sherbrooke, Mégantic, Newport et Montréal.

EMILE J. HEBERT,
 1er assistant
 Agent général des passagers

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 29 Sept. 1912.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St-Hyacinthe aux heures suivantes:

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.
 Allant à Itherville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

L. BOURBEAU, Agent, St-Hyacinthe, Téléphone 28.
 D. I. ROBERTS, Gérant Gen'l